
SECRETARIAT GENERAL

00000021

COMMUNIQUÉ N°2017 _____ MESRS-SG

**Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
communiqué :**

Le gouvernement de la République Tunisienne a mis à la disposition du gouvernement de la République du Mali :

I Onze (11) bourses d'études universitaires, au titre de l'année universitaire 2017-2018, dans les domaines de formation ci-après : cycle préparatoire scientifique, cycle préparatoire technique, licence fondamentale en économie, en Informatique de gestion et en mathématiques.

Les bourses d'études se répartissent entre les séries comme suit :

- TSE : deux** (02) bourses;
- STI: deux** (02) bourses;
- TSEco-STG: sept** (07) bourses

II Vingt et une (21) inscriptions (places académiques) pour la Licence, sans bourse dans les filières suivantes : Licence fondamentale en Économie ou en Informatique de Gestion, Licence Appliquée en Génie Civil, en Génie Électrique et en Génie Mécanique et huit (08) inscriptions, sans bourse pour le Master-Doctorat.

Les places se répartissent entre les séries ainsi qu'il suit :

- TSE: quatre** (04) bourses;
- STI : quatre** (04) bourses;
- TSExp : deux** (02)
- TSEco-STG : onze** (11) bourses;

Peuvent faire acte de candidature pour les bourses les bacheliers réguliers maliens de la session de 2017, âgés de vingt-trois (23) ans au plus, et ayant au moins la mention **Bien**.

Pour les places pédagogiques les candidats doivent avoir au moins **la mention assez bien**.

Les dossiers de candidature doivent comprendre les pièces suivantes :

- une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA adressée au **Directeur général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique** indiquant la filière et le contact téléphonique ;
- trois (03) copies de l'extrait d'acte de naissance ;
- trois (03) copies authentifiées et certifiées conformes de l'attestation du baccalauréat ;
- trois (03) copies certifiées conformes du relevé de notes du baccalauréat ;
- trois (03) copies dont l'original du certificat de nationalité ;
- trois (03) copies dont l'original du casier judiciaire ;
- huit (08) photos d'identité récentes ;
- une copie du passeport ;
- une lettre d'engagement signée par l'étudiant, exprimant son intérêt de faire des études en Tunisie.

Pour le Master :

- une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA adressée au **Directeur général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique** indiquant le contact téléphonique ;
- trois (03) copies certifiées conformes à l'original du baccalauréat ou du diplôme équivalent ;
- trois (03) copies conformes à l'original des relevés des notes de chaque année d'études universitaires
- trois (03) copies de l'extrait d'acte de naissance ;
- trois (03) copies certifiées conformes à l'original du diplôme de la licence ou équivalent ;
- trois (03) copies certifiées conformes du relevé de notes de la licence ou du diplôme équivalent ;
- trois (03) copies certifiées conformes à l'original du diplôme de la licence ou équivalent ;
- quatre (04) copies certifiées conformes à l'original du master ou son équivalent ;

Pour le Doctorat :

- une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA adressée au **Directeur général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique** indiquant le contact téléphonique

- trois (03) copies certifiées conformes du relevé de notes du Master ou son diplôme équivalent ;
- une (01) copie du mémoire de master ;
- un (01) résumé du projet de recherche ;
- trois (03) copies dont l'original du certificat de nationalité ;
- trois (03) copies dont l'original du casier judiciaire ;
- huit (08) photos d'identité récentes ;

Les dossiers de candidature dûment constitués doivent être déposés à la **Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique** au plus tard, le **samedi 15 août 2017 à 16 heures**. Passé ce délai, aucun dossier ne sera accepté.

NB : Les étudiants présélectionnés doivent fournir, dans un délai de 48 heures :

- trois (03) copies des trois (03) premières pages du passeport ;
- trois (03) copies dont l'original du certificat médical attestant que le candidat n'est atteint d'aucune maladie contagieuse ou pandémique ;
- pour le Master-Doctorat, la priorité est donnée aux candidats ayant obtenu leurs diplômes en Tunisie avec au moins la mention assez.
- aucun changement de filières n'est autorisé après la sélection du candidat.

A diffuser en Français
trois (3) fois par jour
pendant quatre (04) jours.



Bamako, le 21 JUL 2017
P/Le Ministre P.O
Le Secrétaire Général P.i
Le Conseiller Technique

Dr DIARRA Haby SANOU